



# Commune de Chavannes-de-Bogis

CONSEIL COMMUNAL

## PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL

DU MERCREDI 26 JUIN 2024 – 19H00

Présidence : M. R. RONDI

En l'absence de la présidente, malade, le Vice-président ouvre la séance du Conseil communal du 26 juin 2024 à 19h00. Il demande de procéder à l'appel.

### 1. Appel

La secrétaire procède à l'appel. 34 membres sont présents, 10 sont excusés, 1 membre arrivera en retard.

### 2. Approbation de l'ordre du jour

Le Vice-président indique qu'il y a une modification à l'ordre du jour. Cette dernière sera apportée après le point 12. Il y aura un deuxième rapport de la Commission des finances sur le même thème. Est-ce qu'avec cette modification l'ordre du jour sera-t-il accepté? Il demande de passer à l'approbation du nouvel ordre du jour.

**Le nouvel ordre du jour est accepté à l'unanimité.**

### 3. Approbation du procès-verbal du 06 décembre 2023.

Aucun commentaire n'est formulé, le Vice-président soumet le procès-verbal de la séance du 6 décembre 2023 à l'approbation.

**Le procès-verbal du 6 décembre 2023 est accepté à l'unanimité, moins une abstention.**

### 4. Communications de la présidence

Le Vice-président cède la parole à la secrétaire qui donne lecture d'un communiqué du conseiller communal M. B. Schopfer, absent. *S'agissant de la décharge des Tattes, comme nous n'avons aucun retour du canton, il est surprenant que les Municipalités des communes concernées ne se préoccupent pas plus de ce silence qui perdure depuis des mois. Il serait à mon sens judicieux que nos élus manifestent leur mécontentement face à cette situation qui n'est pas acceptable.* Réponse à ce sujet sera donnée par la Municipalité lors de ses communications.

## **5. Préavis municipal N°1/24 Comptes 2023**

## **6. Rapport de la Commission de gestion sur le préavis municipal N°1/24**

Le Vice-président passe la parole à M.B. Vanderstraeten, rapporteur de la commission de gestion qui relève que, lors du même exercice de l'année précédente, cette dernière encourageait la Municipalité à se réunir et discuter d'un mode de rétribution possiblement plus équitable et représentatif du temps consacré par chacun des municipaux dans l'exercice de ses fonctions. *Nous constatons malheureusement que ce problème n'a à ce jour pas été résolu. La commission de gestion souhaiterait que le Conseil communal demande à la Municipalité d'entreprendre cette réflexion afin de trouver une solution qui permette d'éviter de recourir à des moyens alternatifs de compensation pas prévus initialement. Pour conclure, la Commission espère que, comme chaque année, les propositions et remarques soient constructives et permettent de remettre en place des pratiques qui pourront faciliter aussi bien le travail de la Commission que celles de la Municipalité pour les années à venir.*

Le Vice-président remercie la Commission de gestion, ouvre la discussion et demande s'il faut formaliser cette demande via un postulat, lequel est validé par ladite Commission.

M. A. Barraud remercie la Commission pour son rapport détaillé. *Il y a deux points : l'histoire de l'assurance juridique, la Municipalité va se renseigner. Et la rémunération de chaque municipal, vaste sujet sur lequel elle est d'accord de discuter.*

Le Vice-président demande si le Conseil communal souhaite déposer le postulat qui porte sur la possibilité de revoir le modèle de rétribution des municipaux ? Il ouvre la discussion.

M. P. Stampfli rappelle que le Conseil communal n'a pas pour tâche de faire de la cogestion. Comme personne d'autre ne demande la parole, le Vice-président soumet le principe d'un postulat au vote.

Cette proposition est refusée par 18 non, 5 oui et 2 abstentions.

Le vice-président met le préavis N°1/24 au vote.

**Le préavis N° 1/24 est accepté à l'unanimité moins une abstention.**

## **7. Préavis municipal N°2/24 Révision du règlement de la taxe de séjour et taxe sur les résidences secondaires.**

## **8. Rapport de la Commission ad hoc Révision du règlement de la taxe de séjour et de la taxe sur les résidences secondaires sur préavis municipal N° 2/24**

Le Vice-président passe la parole à Mme A. Barraud qui donne lecture du rapport de la Commission ad hoc. Elle conclut en proposant d'accepter ledit préavis tel que présenté.

Le Vice-président remercie la Commission ad hoc et ouvre la discussion.

Comme personne ne demande la parole, le Vice-président soumet le préavis municipal N° 2/24 au vote.

**Le préavis municipal N° 2/24 est accepté à l'unanimité.**

## **9. Préavis municipal N°3/24 Adoption du volet stratégique de la stratégie régionale de gestion des zones d'activités du district de Nyon (SRGZA)**

## **10. Rapport de la Commission ad hoc – Adoption du volet stratégique de la stratégie régionale de gestion des zones d'activités du district de Nyon (SRGZA) sur le préavis N°3/24**

Le Vice-président passe la parole à M. P. Stampfli qui donne lecture du rapport de la Commission ad hoc. Celle-ci recommande d'approuver ledit préavis.

Le Vice-président ouvre la discussion.

M. A. Barraud souligne que les zones existantes sont maintenues, la commune suit le mouvement, parce qu'on n'a pas une révolution à faire dans nos trois zones artisanales.

M. St. Aebischer : *si on approuve le préavis, est-ce que ça limitera les agrandissements ? Cela ne changera pas*, rétorque M. Alain Barraud ; *nous sommes actuellement dans un processus de développement ce qui est plutôt profitable au niveau communal !*

Comme plus personne ne souhaite prendre la parole, le Vice-président soumet le préavis N°3/24 au vote.

**Le préavis N°3/24 est accepté par 27 oui et 2 abstentions.**

**11. Préavis municipal N°4/24 Demande de crédit de CHF 234'500.- Aménagement d'un arrêt de bus et mise aux normes de celui existant au Chemin industriel**

**12. Rapport de la Commission ad hoc- Aménagement d'un arrêt de bus à Manor Centre sur le préavis N° 4/24**

Le Vice-président passe la parole à M. P. Stampfli, rapporteur de ladite Commission. Cette dernière recommande de refuser ledit préavis car elle estime qu'il y a plus de points négatifs que positifs.

**13. Rapport de la Commission des finances sur le préavis municipal N°4/24**

Le Vice-président passe la parole à M. D. Noirat, rapporteur de ladite Commission. Cette dernière espère vivement que la réalisation de ce projet facilitera une future desserte du village dans un avenir proche et recommande au Conseil communal d'accepter ce préavis

La Municipalité tient à s'exprimer sur le préavis N°4/24. M. A. Barraud indique que la Commission des finances accepte l'engagement de CHF 234'500.-. Il complète *qu'au niveau de la participation de la Région, le vote aura lieu en octobre. Une participation de Manor n'est pas encore connue. Quant au nombre d'utilisateurs, il faut tout d'abord créer de bonnes conditions d'utilisation des transports publics. Quoiqu'on vote ce soir, le bus s'arrêtera à Manor dans les deux sens ! Dans cette première étape le village n'est pas relié. Et l'idée est que ce projet voie le jour d'ici la fin de cette année.*

M. M. Müller confirme que le bus s'arrêtera chez Manor, avec la nécessité d'avoir un arrêt ad hoc« côté Jura ».

Le Vice-président ouvre la discussion.

A la question de M. I. Vieille-Barraud, M. A. Barraud répond que la ligne du bus sera celle de Coppet à Chavannes-des-Bois via Manor et poursuivant par l'avenue de Péguey. L'après-midi, le trajet se fera dans l'autre sens. N'oublions pas que les lignes ne sont pas figées! Des réflexions sont menées pour la création d'autres lignes (transversales).

Comme plus personne ne désire s'exprimer, le Vice-président soumet le préavis N° 4/24 au vote.

**Le préavis N° 4/24 est accepté par 19 oui, 6 non et 3 abstentions**

**14. Pétition de M. Laurent Saget pour l'agrandissement de l'école de Bogis-Chavannes**

Après un rappel de la définition d'une pétition, les conditions étant réunies, le Vice-président

donne lecture la pétition de M. Laurent Saget, laquelle était entre les mains du municipal M. J. Tendon pour le Conseil de ce jour.

- Les deux villages s'agrandissent et les infrastructures doivent être capables de répondre aux défis du futur.
- L'école est un lieu symbolique fort et de socialisation et de rencontres.
- L'école, devenue trop petite, les enfants sont envoyés dans d'autres villages en bus.
- Demande est faite aux élus de nos communes de mieux défendre nos intérêts auprès de l'APEJ et demander à cette dernière les investissements nécessaires à l'agrandissement de notre école de Bogis-Chavannes en refusant les investissements pour l'agrandissement de l'école de Mies et ne pas poursuivre les investissements routiers autour de l'école.

Le Vice-président rappelle qu'il s'agit de décider si cette pétition est du ressort du Conseil ou non, en ajoutant que selon lui, la décision est plutôt du ressort de la Municipalité, voire de l'APEJ. Le Vice-président ouvre le débat. M. A. Barraud confirme que la décision est du ressort de l'APEJ à laquelle le dossier sera envoyé, avec information aux pétitionnaires. Le municipal M. J. Tendon complète que le même processus a été approuvé par Bogis-Bossey qui souhaite que nous coordonnions la suite donnée à cette pétition. L'agrandissement de Mies libérera des places dans notre école.

Mme G. Thévoz est surprise que nos impôts servent à financer la construction de l'école de Mies. M. A. Barraud explique que cette construction sert à enclasser les élèves de Chavannes-de-Bois et que Mies a trouvé un accord afin qu'une partie des coûts ne soit pas à sa charge. Cette disposition a ainsi créé un précédent!

Le Vice-président soumet la pétition au vote du Conseil pour transmission à la Municipalité. Le Conseil accepte à l'unanimité.

#### **15. Nomination d'un suppléant à l'APEJ**

Suite à la démission de Mme A. Barraud, membre de l'APEJ, Mme. M. Aristeguieta Alvarez, intéressée par le poste de suppléante, est nommée par acclamation.

#### **16. Nomination du Président du Conseil communal.**

Le Vice-président informe les conseillers que la Présidente, Mme B. Girardin-Häsler, absente ce jour, est intéressée à reconduire sa candidature pour cette fonction. La présidente est réélue par acclamations pour l'année 2024-2025.

#### **17. Nomination du Vice-président du Conseil communal**

En l'absence de la Présidente, Mme. B. Girardin-Häsler, Mme. F. Wermeille, scrutatrice, propose la réélection de M. R. Rondi qui accepte. Le Vice-président est réélu par acclamations pour l'année 2024-2025.

#### **18. Nomination de deux scrutateurs**

Les deux scrutatrices, Mesdames N. Bornet et Fr. Wermeille sont d'accord de se représenter. Toutes deux sont réélues par acclamations pour l'année 2024-2025.

#### **19. Nomination de deux scrutateurs suppléants**

Les deux scrutateurs suppléants, Messieurs Fr. Bouvier et A. Rotach sont d'accord de se représenter. Tous deux sont réélus par acclamation pour l'année 2024-2025.

## **20. Communications des délégué.e.s du Conseil communal aux Conseils intercommunaux (APEJ, SITSE, Région de Nyon)**

M. St. Aebischer, délégué de l'APEJ, informe que lors de la réunion des Conseillers délégués, le préavis relatif aux comptes de l'APEJ 2023 a été accepté avec une abstention. Le préavis relatif au règlement et conditions d'admission de l'APEJ pour l'accueil en UAPE durant les vacances scolaires a été largement accepté.

M. B. Vanderstraeten, délégué du SITSE, indique que le préavis relatif aux comptes 2023 a été accepté à l'unanimité. Les préavis concernant les travaux d'entretien sur la conduite lacustre des Saules à Coppet, le remplacement concernant la conduite d'eau sous pression située à la Route du village sur le territoire de Mies conjointement aux travaux de réflexion de la route et du trottoir, le renouvellement du soutien financier du SITSE au projet « Ecole Bleue au Cambodge » ainsi que la demande de crédit pour l'entretien du collecteur EC et EU sur la commune de Mies ont été acceptés à l'unanimité.

M. P. Stampfli délégué du Conseil Intercommunal de Régionyon indique que tous les différents préavis ont été acceptés.

## **21. Communications de la Municipalité**

M. A. Barraud rappelle : - la Municipalité ne nomme pas les commissions ad hoc. C'est la tâche du Bureau du Conseil. – la Municipalité n'est pas la centrale des signatures des rapports de commissions – Peu de conseillers étaient présents à la séance de démarrage du PECC – Les verres aux armoiries de la Commune sont maintenant disponibles – La prochaine séance du Conseil se tiendra le 9 octobre 2024 à 20h15. Et préalablement, la démonstration du défibrillateur se déroulera à 19h30 – La nouvelle fontaine a été installée. – En réponse à M. B. Schopfer, la Commune n'est pas demeurée inactive à l'égard du dossier des Tattes de Bogis. Plusieurs séances avec les différentes communes concernées ont été menées tout en sachant qu'on est face à un projet cantonal.

Mme Ch. Michel : apporte des informations sur le Pacom qui est toujours en cours. *A l'issue de l'enquête publique, quelques oppositions et remarques ont été formulées et sur lesquelles la Municipalité a décidé d'entrer en matière. Une enquête complémentaire aura lieu cet été, le but étant de passer le Pacom au Conseil d'octobre. Et suite à l'acceptation du budget, les archives communales ont pu être transférées dans un local aux normes. Enfin, au sujet du tarif des locations du centre communal, un règlement a été établi et les tarifs ont légèrement augmenté.*

M. M. Müller : un préavis concernant la déchetterie sera présenté au prochain Conseil.

M. St. Borella : Le projet PEC avec Bogis-Bossey avance (arborisation en biodiversité de la zone autour de l'école) – Sécurité dans la commune, seule commune de Terre-Sainte où les événements rapportés par la police sont en baisse ; demeurent élevées les interventions avec la douane, collisions avec des animaux, accidents avec délits de fuite, « individus suspects », vols, cybercriminalité dont arnaques aux téléphones, nécessité d'ajouter des ralentisseurs pour pouvoir maintenir le 30 km/h à la Route de la Sallivaz.

## 22. Propositions individuelles

Personne ne désire prendre la parole.

M. A. Barraud remercie les conseillères et conseillers avec une mention spéciale aux commissions de gestion et des finances. Il remercie également Mme A. Barraud qui quitte la commune, pour tout le travail réalisé. Il donne rendez-vous le 31 juillet pour la Fête nationale et souhaite un bel été à tout le monde avant de se retrouver pour un repas.

Le Vice-président donne rendez-vous au prochain Conseil le 9 octobre à 20h15 et clôt la séance à 21h00

Le Vice-président



Rocco Rondi



La secrétaire



Marie-Laure BIANCONCINI

